



Rupture conventionnelle

Par Gaia

Bonjour

J'ai demandé une rupture conventionnelle le 26 avril avec une lettre remise en main propre sans signature

Je n'ai pas reçu de réponse écrite à ce jour malgré qu'à l'oral ils me l'ont refusés

Est ce normal ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Oui, puisque vous avez eu une réponse à l'oral. L'employeur aurait pu ne pas répondre du tout, vous laissant déduire son refus de son silence.

Si vous souhaitez quitter l'entreprise, il va donc falloir démissionner... ou présenter une nouvelle demande mieux argumentée.

Par Gaia

Merci pour votre reponse